



Confinement : La Cnam de Loire-Atlantique assure la continuité de ses missions de service public.

Durant la période de confinement, les accueils de la Cnam de Loire-Atlantique restent ouverts. Pour garantir le respect des gestes barrières, l'accueil est organisé sur rendez-vous pour réguler le nombre de visites et la durée de présence dans les locaux, afin de protéger la santé de tous.

Publié le 19 novembre 2020



Des accueils ouverts pour traiter les situations complexes ou les urgences.

Durant la période de confinement, les accueils de la Cnam de Loire-Atlantique restent ouverts. Pour garantir le respect des gestes barrières, **l'accueil est organisé sur rendez-vous** pour réguler le nombre de visites et la durée de présence dans les locaux, afin de protéger la santé de tous.

Les rendez-vous se prennent à partir du **compte ameli** (sur ordinateur ou tablette) ou en appelant le **3646** [service gratuit + prix appel], de 8h30 à 17h30. Il y a toujours un échange téléphonique préalable avec un conseiller pour évaluer si le dossier peut être traité à distance, l'objectif étant d'éviter tout déplacement inutile.

Si le dossier nécessite d'être traité lors d'un rendez-vous, celui-ci peut être proposé dans les accueils de Nantes (Beaulieu **et Dervallières**), Saint-Nazaire, **Ancenis, Clisson, Châteaubriant, Guémené-Penfao, Machecoul, Rezé ou Saint-Herblain.**

Plus de 200 créneaux de RDV sont ainsi proposés chaque jour aux assurés du département.



A noter : Les courriers et documents sont à transmettre uniquement à l'adresse postale suivante : **CPAM de Loire-Atlantique - 9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9.**

Un accès aux droits et aux soins garanti.

Remboursement des soins, paiement des indemnités journalières et des pensions... Toutes nos équipes sont mobilisées pour poursuivre ces missions cruciales dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique.

Le centre d'examen de santé (CES) - situé à Nantes et Saint-Nazaire - est également ouvert, afin de continuer de jouer son rôle clé en termes de prévention et de suivi médical auprès des patients en situation de précarité.

Le compte ameli pour toutes les démarches simples !

Vérifier ses remboursements, suivre le délai de traitement de son dossier ou de son arrêt de travail, télécharger son attestation de droit, commander sa nouvelle carte Vitale, vérifier ses informations personnelles... Inutile d'appeler ou de vous déplacer ! Utilisez les services en ligne de votre compte ameli.



[Plus d'infos sur ameli.fr](https://www.ameli.fr)

